

Puisaye Nivernaise : Odile DOREAU. Rozenn BIGOT. Jean-Luc GIBOT. Arnaud FROSSARD. Brigitte DEKKER.
Région de Charny : Michel COURTOIS. Lionel MOREAU. Daniel VILLARDRY.
Toucycois : Luc ROUX. Michel RAGON- DEGRAIS. André FEVRE.
Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI. Frédéric LAMOUR.
Jean-Michel JOURDAN. Robert GERMAIN. Laurent BONNOTTE.
Commune de Leugny : Jacqueline LAROSE

INVITES PRESENTS

Bernard MARINGE Président d'honneur,
Vincent DUFOUR, Membre de droit,
Denise ORSINI, Percepteur de St Fargeau,
Charles LORIOUX, Conseil de Développement du Pays de Puisaye – Forterre,
Fabrice POCHOLLE, Communauté de communes de la région de Charny,
Mathieu CAISSO, Communauté de communes de la région de Charny,
Fanny TRIBOULET, communauté de communes du Toucycois,

INVITES EXCUSES

Messieurs Jean-Pierre SOISSON (Député) – Jean-Marie ROLLAND (Président du Conseil Général) – François PATRIAT (Président du Conseil Régional) – Pierre BORDIER (Sénateur)
Messieurs Alain DROUHIN – Pascal BOURGEOIS – Jean-Claude DENOS (Conseillers généraux)
Monsieur le Secrétaire Général (Préfecture 89)
Monsieur le Sous-préfet de Cosne Cours S/Loire
Madame DE MAURAIGE, Conseillère Générale et Présidente de la Communauté de communes de Puisaye nivernaise,
Monsieur BALOUP, Président de la communauté de communes de Forterre,
Monsieur JOUMIER, Membre de droit,
Mesdames MINOIS et PIEDOIE, Conseil de Développement du Pays de Puisaye – Forterre,
Monsieur BARREY, Conseil de Développement du Pays de Puisaye – Forterre,
Messieurs Frédéric LAJEUNESSE - Jean-François ROUET, Communauté de communes de Puisaye nivernaise,
Madame Nathalie BENOIT Communauté de communes de Forterre,
Madame Stéphanie MARQUETOUX Communauté de communes des coteaux de la Chanteraine
Madame Valérie HUMBLOT Communauté de communes du Toucycois,
Madame Karen MILIN, Communautés de communes de Bléneau, St Sauveur, Fargeaulaise,

Ordre du jour

- ☞ Rapport moral du Président,
- ☞ Vote du compte administratif 2008,
- ☞ Vote du compte de gestion 2008,
- ☞ Vote de l'affectation des résultats,
- ☞ Vote du budget primitif 2009,
- ☞ Vote du montant des participations des communautés de communes,
- ☞ Choix de l'organisme pour l'emprunt du compacteur
- ☞ Présentation des actions 2008,
- ☞ Affaires diverses.

Le Président demande que l'ordre du jour soit modifié.

L'ordre du jour est ainsi redéfini :

- ☞ Rapport moral du Président,
- ☞ Vote du compte administratif 2008,
- ☞ Vote du compte de gestion 2008
- ☞ Vote de l'affectation des résultats,
- ☞ Vote du budget primitif 2009,
- ☞ Vote du montant des participations des communautés de communes,
- ☞ Choix de l'organisme pour l'emprunt du compacteur
- ☞ Provisionnement pour la post-exploitation
- ☞ Convention pour le versement anticipé du FCTVA
- ☞ Présentation des actions 2008,
- ☞ Affaires diverses.

Le quorum étant atteint, le Président, Michel CARRE, ouvre la séance.

Il remercie les personnes présentes et demande de bien vouloir accepter les excuses de celles qui n'ont pu se déplacer.

Il rappelle qu'en cas d'indisponibilité des délégués titulaires, il convient de prévenir les délégués suppléants.

Un document explicatif sur l'assemblée générale est remis à chacun des membres présents.

Ce document sera adressé, accompagné du compte rendu, aux personnes absentes lors de l'assemblée générale.

Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents : Gérard LEGRAND

Monsieur le Président précise que toute résolution figurant à l'ordre du jour et devant être soumise au vote, doit recueillir la majorité des voix des présents ou représentés, pour être adoptée.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Monsieur CARRÉ informe que les intempéries récentes ont occasionné des dysfonctionnements, notamment la panne électrique de la journée du 10 février 09 et remercie l'ensemble du personnel du SMP qui ont contribué à ce que cette Assemblée se déroule ce jour.

Le Président expose les travaux, actions et événements du Syndicat au cours de l'année 2008, ainsi que les projets en cours ou à venir

- Couverture de l'ancien casier, étanchéité et enherbement prévu au printemps.
- Creusement du nouveau casier.
- Station de traitement des jus de compostage, rendu obligatoire par la DRIRE
- Incendie du compacteur et détérioration du réseau de biogaz. La cause n'est pas définie, mais grâce à l'intervention rapide des pompiers, l'aide de la Société Dubois et des agents techniques du SMP, le feu a pu être maîtrisé.
- Prévention du site par l'installation d'un système de vidéosurveillance et d'un centre de contrôle avec intervention de la société de gardiennage SSG.
- Etude d'odeur du local de compostage, où le SMP se révèle aux normes.
- Installation de capteurs de fumée, en cours d'étude.
- Réunion de la CLIS en mai, à la demande de la Préfecture
- Etude prospective technico -économique du centre de compostage qui pourrait à terme, inclure les déchets verts des déchetteries.
- Etude de la mise en place de la redevance incitative.
- Etude de caractérisation des déchets ultimes pour avoir les outils de valorisation.

Monsieur CARRÉ rappelle aux délégués et notamment aux maires qu'il convient d'être vigilant sur la propreté des points d'apport volontaires. Le nettoyage des colonnes est en cours, l'entretien et le renouvellement sont à envisager.

L'objectif étant toujours d'informer la population à réduire ses déchets. L'ADEME propose de financer en partie ce plan d'information.

De même, un événement festif « les recyclades », sera organisé début avril à la demande d'ECO-EMBALLAGE, pour impliquer les communes (*détail dans le document de l'AG*).

Pour le projet de recyclerie en partenariat avec les communautés de communes de l'Auxerrois, l'Aillantais et le Coulangeois, rien n'est encore décidé, mais ce serait un plus pour notre territoire.

Enfin, il convient de constater que les déchets restent un sujet de polémique, il suffit de consulter le journal ces dernières semaines. Pour notre part, nous avons la chance d'avoir les installations pour le traitement et cela jusqu'en 2029. Préserver et améliorer cet outil pour travailler dans les meilleures conditions possibles et réglementaires, nécessite un budget adapté.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée pour son écoute et propose de passer aux différents votes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

(⇒ Voir détail dans le document explicatif)

Monsieur le Président quitte la salle

Présentation du compte Administratif avec énumération des dépenses puis des recettes par le 1^{er} Vice-président : Monsieur LEGRAND

Monsieur le 1^{er} vice président demande s'il y a des questions ?

Non

Monsieur LEGRAND propose de passer au vote du compte administratif 2008.

Contre : Abstention : Pour : à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2008 :

Monsieur LEGRAND passe la parole à Madame ORSINI, Percepteur de Saint Fargeau.

Madame ORSINI présente le compte de gestion en détail.

Monsieur le Vice-président demande s'il y a des questions ?

Pas de question, Monsieur LEGRAND procède au vote du compte de gestion 2008.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Monsieur le Président est autorisé à revenir dans la salle et reprend la parole

Monsieur le Président expose que suite aux résultats du compte administratif 2008 identiques à ceux du compte de gestion 2008, l'excédent de fonctionnement est de 657 904,58 euros et le déficit d'investissement de 438 357,87 euros.

Il a été prévu de restes à réaliser

- 19 500 en recettes d'investissement
- 34 500 en dépenses d'investissement

Les crédits à inscrire au budget primitif 2009 se décomposent comme suit :

- Le déficit d'investissement sera repris pour l'exercice 2009 au compte 001 des dépenses d'investissement pour un montant de : 438 357,87 euros
- Le résultat positif de fonctionnement de 657 904,58 euros sera partagé pour l'exercice 2009 entre :
 - le compte 002: recettes de fonctionnement pour un montant de 204 546,71 €
 - Le compte 1068 : recettes d'investissement pour un montant de 453 357,87 €

Monsieur CARRE propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009

Avant de passer, à l'énoncé des chapitres et sous chapitres du budget primitif 2009 par section, fonctionnement puis investissement, Monsieur le Président précise que ce budget a été vu en réunion de bureau et qu'il a été approuvé par la majorité des membres.

Il précise qu'il répondra à toutes questions et qu'il détaillera certains comptes budgétaires pour une meilleure transparence.

Points particuliers

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 61523: programme restauration de la rivière Ouanne en cours, travaux exécutés par EMERAUDE, renouvellement de l'appel d'offre en 2009.
- Compte 6156: contrat « Full-service » du nouveau compacteur arrivé sur le site le 12/02/09.
- Compte 616: un bilan est en cours avec l'assureur pour les installations en cours et à venir. Une révision des primes est possible quand la vidéosurveillance sera finalisée.
- Compte 637: la TGAP, pour le BP 2009 est la déclaration des tonnages 2008 (plus bas que 2007) au taux de 2008 : 10,03€/tonne. En 2009 le taux sera de 15€/tonne.
- Compte 6815: post exploitation du site.

Recettes de fonctionnement :

- Compte 74751: la cotisation des Communautés de communes a été réactualisée, conformément à l'arrêté d'exploitation, par rapport à la population légale en vigueur au 01/01/2009.

Dépenses d'investissement (détaillées sur le document)

Recettes d'investissement (détaillées sur le document)

Le budget 2009 s'équilibre ainsi :

- ❖ Fonctionnement : 2 111 644 euros
- ❖ Investissement : 1 607 775 euros

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ? NON

Monsieur CARRE propose de passer au vote du budget 2009.

Contre : Abstention : 2 Pour : 34

MONTANT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

(⇒ Voir détail dans le document explicatif)

Le montant de la participation demandé aux Communautés de Communes est de 1 243 029,80 euros

Le montant total annuel est inscrit dans le tableau sur le document remis et sera demandé trimestriellement.

Monsieur CARRE propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité

CHOIX DE L'ORGANISME POUR L'EMPRUNT DU COMPACTEUR

Monsieur le Président précise que ce point a été vu en réunion de bureau, mais que les taux ont à nouveau évolués.

La Caisse d'Épargne propose les taux les plus avantageux:

Soit 3.84%, taux fixe sur 7 ans pour l'emprunt de 160 500€ et 3,13% pour le prêt relais FCTVA de 52 500€.

Monsieur CARRE propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité

PROVISIONNEMENT POUR LA POST-EXPLOITATION

Délibération pour acter le principe du provisionnement de post exploitation

Définir le montant annuel à inscrire dans le budget, sur le compte 6815.

Au BP 2009, 30 000€ ont été inscrits sur la base de 3,06€ la tonne par rapport au tonnage enfoui en 2008 et sachant que nous n'avons jamais rien provisionné ultérieurement.

Le montant minimum est de 2,80€/t et le maximum de 5€/t.

Monsieur LEGRAND précise que cette somme ne peut être placée. Il demande que le SMP intervienne pour faire modifier le texte.

Madame ORSINI précise les modalités comptable : un régime de provision semi-budgétaire.

Il repose sur une dépense réelle (compte 68 « dotations aux provisions ») ;

Le receveur des finances suit dans sa comptabilité son affectation en réserve (compte 15).

Lorsque le risque se matérialise ou disparaît, les crédits font l'objet d'une reprise générant ainsi une recette réelle nouvelle (compte 78) couvrant la dépense à engager, le cas échéant.

Monsieur CARRE propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité

Il propose, dans un premier temps, la délibération pour acter le fait de provisionner et que la demande, soumise par Monsieur LEGRAND, sera faite ensuite.

CONVENTION POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA

La Loi de finances rectificative pour 2009 portant relance de l'économie prévoit de réduire le délai de versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), aux collectivités qui augmenteront leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne de celles réellement engagées dans les années 2004 à 2007 inclus.

Le Président demande à l'Assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec le Préfet avant le 1^{er} avril 2009 afin d'anticiper le versement du FCTVA.

Monsieur CARRÉ propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : à l'unanimité



Monsieur CARRÉ remercie tous les membres de l'Assemblée de lui accorder leur confiance.

Il donne la parole à Monsieur DELAMOUR, qui par quelques photographies revient sur les principaux travaux et évènements qui se sont déroulés sur le site en 2008.



Aout 2001 : débroussaillage



Octobre 2001 : creusement



Décembre 2001 : Mise en place géomembrane



Aout 2003 : Casier de droite rempli



Juillet 2004 : Remplissage casier de gauche



Mai 2006 : 2e remplissage casier de droite



Mai 2007 : 1ère digue montée



Février 2008 : 2e digue montée (+2,5m)

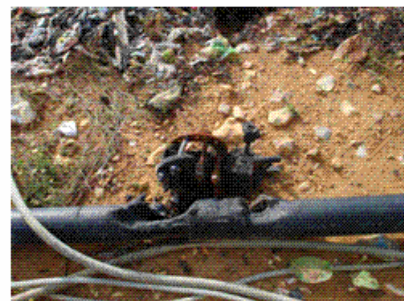


Décembre 2008 : 3e digue montée (+2,5m)

Incendie du casier actuel le 25 juillet 2008



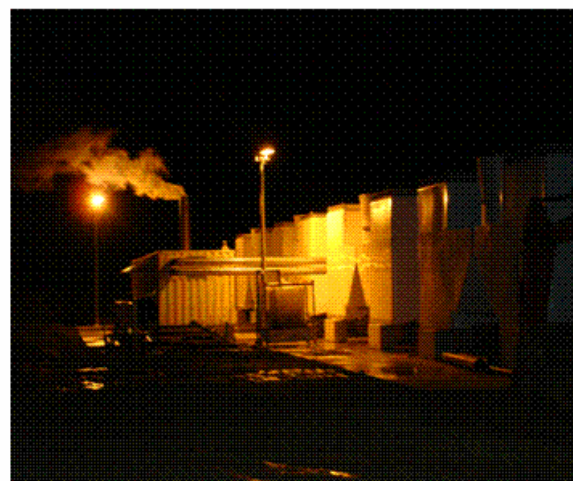
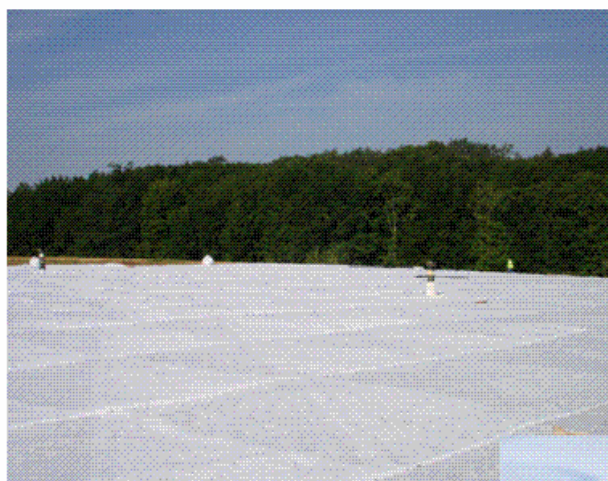
Compacteur



Réseau de biogaz fondu

VUES DU SITE

Couverture de
l'ancien casier



Traitement
des lixiviats

Vue générale
de l'ancien casier



Creusement du nouveau casier en 2008



Août : terrassement



Pose de la géomembrane



Formation des diguettes



Pose du géotextile



Mise en place du drainant

PRESENTATION DES ACTIONS 2008 DU SYNDICAT MIXTE DE LA PUISAYE

(⇒ Voir détail dans le document explicatif)

- Les actions
- Les chiffres
- Le centre de Compostage

Le Président demande s'il y a des questions ? NON

Il remercie de nouveau les membres du bureau et les délégués qui ont bravé la neige pour assister à cette assemblée.

La séance est levée à 12 heures

Le Secrétaire,

Le Président,

Gérard LEGRAND

Michel CARRÉ